

**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**à nous adresser IMPERATIVEMENT 15 jours  
avant début des travaux**

**ATTENTION : si l'occupation du domaine public dépasse 7  
jours : vous serez averti par téléphone ou mail que l'arrêté  
est disponible au service finances.**

**Vous devrez vous présenter au service finances où l'arrêté  
vous sera transmis en contre partie du chèque  
correspondant au montant de la redevance**

**Le service Finance vous transmettra 3 exemplaires d'arrêtés  
qui seront apposés par vos soins sur les panneaux déposés  
par les services municipaux**

Mairie de Lys Lez Lannoy  
Direction des Services Techniques  
31 rue Jean-Baptiste Lebas – 59390 Lys Lez Lannoy  
Tél : 03 20 81 82 07  
Fax : 03 20 81 82 12  
Mail : [technique@mairie-lysllezlannoy.com](mailto:technique@mairie-lysllezlannoy.com)

**DECLARANT**

Particulier

Entrepreneur  
N° SIRET OBLIGATOIRE

Nom

Adresse

N° téléphone	N° portable	N° de télécopie

Mail

Sollicite  pour mon compte personnel  pour le compte de .....

**L'autorisation d'occupation de la voirie à l'adresse suivante :**

**Description d'occupation du domaine public**

chaussée

trottoir

Demande initiale  Prolongation

Benne m3

Bétonnière

Bulle de vente surface occupée en m<sup>2</sup> : .....

Clôture provisoire dimensions en ml : .....

Dépôt de matériaux

Echafaudage / Echelle

Stationnement Déménagement ou Emménagement Nbre de places à réserver :  
Heure : de h 00 à h 00

Autre

Date <b>début</b> d'occupation du domaine public	Date de <b>fin</b> d'occupation du domaine public

En dessous de 7 jours, l'occupation du domaine public sera **GRATUITE**.

Au delà, les frais d'occupation seront à la charge du propriétaire ou du locataire de l'immeuble

↳ 15,00 € par trimestre

↳ 10,00 € par semaine supplémentaire

Tout occupation de voirie non utilisée ou modifiée devra être signalée avant l'installation.

Dans le cas contraire, la taxation sera établie sur la base de l'autorisation.

Toute occupation de domaine public sans autorisation donnera lieu en plus du paiement des droits correspondants à une pénalité de 30,00 € cf. délibération DSG/D/2014.94).

Le propriétaire et l'entreprise conjointement responsables de l'occupation du domaine public devront en assurer la bonne tenue et la signalisation réglementaire de jour comme de nuit.

- Je m'engage à observer strictement les indications qui me seront données sur l'avis d'autorisation,
- Les travaux qui débiteront sans autorisation se verront immédiatement suspendus par les services de police municipale et feront l'objet d'un procès-verbal d'infraction
- L'autorisation devra être affichée sur le site 48 heures avant le début des travaux et être visible par les usagers.

**ATTENTION ce formulaire ne tient pas lieu d'acceptation**

Pièces à fournir : ↳ "Plan de situation

à Lys Lez Lannoy, le	J'atteste l'exactitude des informations fournies.  Signature du pétitionnaire
----------------------	---

**ATTENTION, un délai de 15 jours est nécessaire à l'obtention de l'arrêté municipal signé.**